



LE RÉGIME DE SOLIDARITÉ

TE 'AFATA AUTAEA'ERA'A

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR ÊTRE ADMIS AU RSPF ?

- 1 Ne pas être affilié à un autre régime de protection sociale obligatoire,
- 2 Justifier de 6 mois de résidence ininterrompue ou de centres d'intérêts familiaux, matériels et moraux en Polynésie française,
- 3 Avoir perçu au cours de l'année précédant celle de la demande des ressources inférieures aux plafonds ci-après énumérés.

Ménage	Plafonds mensuels	Plafonds annuels
Une personne	87 346 Fcfp	1 048 152 Fcfp
Un couple avec ou sans enfants	97 346 Fcfp	1 168 152 Fcfp
Une personne seule avec un enfant ou plus	97 346 Fcfp	1 168 152 Fcfp

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DE L'ASSURÉ ?

- > Informer la CPS de tous changements de situation (familiale, financière, de résidence...),
- > Se soumettre aux contrôles et enquêtes de la CPS.

QUELLES SONT LES PRESTATIONS SERVIES ?

Selon la situation, l'assuré et sa famille bénéficient des prestations et des allocations au titre de :

- la maladie
- la famille
- la vieillesse
- le handicap
- l'action sociale

